



---

# *Avis révisé d'audience par écrit et de financement des participants*

---

Le 20 mars 2024

Réf. 2024-H-102  
Révision 1

## **La CCSN tiendra une audience par écrit sur la demande d'Ontario Power Generation visant à modifier le fondement d'autorisation de l'installation de gestion des déchets de Pickering**

En juin 2024, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires afin d'examiner la demande présentée par Ontario Power Generation (OPG) visant à modifier le fondement d'autorisation de l'installation de gestion des déchets de Pickering (IGDP). Celle-ci se trouve sur le site de la [centrale nucléaire de Pickering](#), en Ontario, qui est aussi le territoire des Wendats et de la Nation Anishinabek, ainsi que sur le territoire visé par la clause 2 du Traité Williams de 1923 avec les Nations Michi Saagiig et Chippewa, qui comprennent les Premières Nations de Curve Lake, Hiawatha, Alderville, Scugog Island, Rama, Beausoleil et Georgina Island. **Le présent avis révisé d'audience par écrit vise à annoncer un changement aux dates limites pour la transmission des documents. Les mémoires d'OPG et du personnel de la CCSN seront maintenant disponibles après le 8 avril 2024. Les interventions doivent maintenant être transmises au plus tard le 7 juin 2024.**

OPG possède actuellement un permis d'exploitation d'une installation de gestion des déchets pour l'IGDP. Le fondement d'autorisation actuel d'OPG lui permet de traiter et d'entreposer, à l'IGDP, des conteneurs de stockage à sec renfermant du combustible CANDU usé qui a été refroidi en piscine de stockage à l'IGDP pendant au moins 10 ans.

OPG demande l'autorisation de traiter et d'entreposer, à l'IGDP, jusqu'à 100 conteneurs de stockage à sec renfermant du combustible usé de 6 ans. Le but de cette demande de modification est de libérer de l'espace dans la piscine de stockage du combustible usé de la centrale nucléaire de Pickering-B afin d'appuyer le projet de stockage sûr d'OPG à la centrale de Pickering. Le traitement et l'entreposage des conteneurs de stockage à sec renfermant du combustible usé refroidi pendant moins de 10 ans ne font pas partie du fondement d'autorisation actuel de l'IGDP et nécessitent l'approbation de la Commission.

La demande d'OPG est disponible sur son site Web (en anglais) ou auprès du Greffe de la Commission. Les mémoires d'OPG et du personnel de la CCSN seront aussi disponibles sur le site Web de la CCSN, à l'adresse [cnscccsn.gc.ca](https://cnscccsn.gc.ca), ou sur demande auprès du Greffe de la Commission, après le **8 avril 2024**.

Une formation de la Commission examinera les mémoires d'OPG et du personnel de la CCSN ainsi que les interventions écrites des membres du public. La Commission délibérera ensuite et rendra une décision concernant la demande d'OPG. Après les délibérations et la décision de la Commission sur cette question, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN, à l'adresse [cncs-ccsn.gc.ca](http://cncs-ccsn.gc.ca), et fourni sur demande. La Commission devrait rendre sa décision au cours de l'été 2024.

## **Financement des participants**

Précédant le début de l'audience par écrit, la CCSN offre jusqu'à **50 000 \$** dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#) (PFP) pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les autres parties intéressées à examiner la demande d'OPG et les documents connexes et à participer au processus d'audience, en présentant à la Commission des interventions pertinentes au sujet examiné. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli à la CCSN était le **22 décembre 2023**.

## **Interventions**

Conformément à l'article 19 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent des renseignements qui pourraient aider la Commission à rendre une décision sont invitées à commenter par écrit la demande d'OPG. Les demandes d'intervention doivent être présentées au Greffe de la Commission d'ici le **7 juin 2024** au moyen du [formulaire de demande en ligne](#), par courriel à [interventions@cncs-ccsn.gc.ca](mailto:interventions@cncs-ccsn.gc.ca) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous.

**La demande d'intervention doit comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Tous les mémoires pourront être téléchargés à partir du site Web de la CCSN, à l'adresse [cncs-ccsn.gc.ca](http://cncs-ccsn.gc.ca), ou obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

**Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation à l'étude, ou encore pour obtenir des documents, veuillez communiquer avec :**

Agente du tribunal, Greffe de la Commission  
Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280, rue Slater  
C.P. 1046, succursale B  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 343-571-1065 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : [interventions@cncs-ccsn.gc.ca](mailto:interventions@cncs-ccsn.gc.ca)

Site Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

**Pour toute question à l'intention du demandeur, veuillez communiquer avec :**

Directeur, Affaires réglementaires stratégiques  
Ontario Power Generation  
889, chemin Brock  
Pickering (Ontario) L1W 3J2

Courriel : [kristina.bramma@opg.com](mailto:kristina.bramma@opg.com)

Site Web : [www.opg.com](http://www.opg.com) (en anglais)